

## SÉANCE DU 22 JUIN 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Rimouski-Neigette tenue le 22 juin 2021 à 19 h, à ses bureaux du 23, rue de l'Évêché Ouest, à Rimouski, et à laquelle étaient présents par vidéoconférence, en vertu des arrêtés ministériels 2020-004 du 15 mars 2020 et 2020-028 du 25 avril 2020 :

CARRIER, Jacques	Maire	Saint-Fabien
DESPRES, Nicole	Représentante	La Trinité-des-Monts
DUCHESNE, Robert	Maire	Saint-Narcisse-de-Rimouski
LÉVESQUE, Paul-Émile	Maire	Saint-Marcellin
PARENT, Marc	Maire	Rimouski
PIGEON, Gilbert	Maire	Saint-Eugène-de-Ladrière
SAVOIE, Robert	Maire	Saint-Valérien
ST-PIERRE, Francis	Préfet	Saint-Anaclet-de-Lessard
TAYLOR, Dorys	Maire	Esprit-Saint

Était absent :

RODRIGUE, Francis	Représentant	Saint-Anaclet-de-Lessard
-------------------	--------------	--------------------------

## CONSTAT DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 08.

## 21-193 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Gilbert Pigeon et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 21-194 DEPOT DES ETATS FINANCIERS 2020

Conformément à l'article 176.1 du *Code municipal*, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose aux membres du conseil les rapports financiers pour l'exercice financier 2020 et les rapports de l'auditeur externe.

Il est proposé par Robert Savoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette accepte les rapports financiers pour l'exercice financier 2020 et les rapports de l'auditeur externe :

- de la MRC de Rimouski-Neigette
- du Fonds local d'investissement et Fonds local de solidarité de la MRC de Rimouski-Neigette (états financiers détachés)
- du Territoire non organisé du Lac-Huron
- du taux global de taxation du Territoire non organisé du Lac-Huron.

### 21-195 COMITÉS / NOMINATION / COMITÉ CONSULTATIF MULTIRESSOURCES

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette a la

responsabilité de maintenir un comité consultatif multiressources représentatif du territoire public intramunicipal;

CONSIDÉRANT QUE le siège 1 est vacant;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette doit nommer dans ces fonctions un membre du conseil pour le représenter;

Il est proposé par Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette procède à la nomination du membre siégeant au comité consultatif multiressources comme suit :

<b>Siège</b>	<b>Représentation</b>	<b>Représentant</b>	<b>Échéance</b>
1	Membre du conseil de la MRC	Robert Savoie	Janvier 2023

## **AUTRES**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

En raison de l'arrêté ministériel 2020-004, aucune période de questions n'a été tenue.

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Le préfet déclare la séance levée à 19 h 40.

\_\_\_\_\_  
FRANCIS ST-PIERRE  
Préfet

\_\_\_\_\_  
JEAN-MAXIME DUBÉ  
Dir. gén. et sec.-trés.